



Votre entrevue de sélection

Bonjour,

En tant que directeur médical de Desjardins Assurances, je vous remercie de nous faire confiance et vous félicite pour votre décision de protéger votre qualité de vie et celle de vos proches. Je peux vous assurer que vous faites un pas dans la bonne direction.

Maintenant que vous avez soumis votre demande de rente soins de longue durée, nous devons vérifier, par le biais d'une entrevue personnelle, si votre état de santé vous y rend admissible.

Qui effectue cette entrevue ?

Dans les prochains jours, une infirmière accréditée communiquera avec vous pour prendre rendez-vous.

Si vous êtes âgé(e) de 70 ans ou moins, elle effectuera l'entrevue par téléphone. Selon votre profil santé, il est possible qu'elle vous demande une entrevue en personne.

Si vous êtes âgé(e) de 71 ans ou plus, elle vous demandera une entrevue en personne.

Dois-je me préparer pour l'entrevue ?

Aucune préparation spécifique n'est nécessaire, sinon de vous rappeler les dernières visites effectuées chez votre médecin (nom du ou des médecins consultés, nom et adresse de l'établissement, raison de la visite) et d'avoir la liste des médicaments que vous prenez, s'il y a lieu.

Nous vous recommandons cependant d'être dans un endroit tranquille où vous ne serez pas dérangé lors de la discussion.

Comment se déroule cette entrevue ?

L'entrevue téléphonique dure environ 20 minutes. Vous devrez répondre à des questions générales sur votre mode de vie ainsi que médicales. On vous demandera également d'effectuer des exercices de mémorisation.

L'entrevue en personne, quant à elle, peut durer jusqu'à 1 heure. Elle comporte les mêmes questions que l'entrevue téléphonique et des exercices de mémorisation un peu plus élaborés.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Ces questions font référence à votre mode de vie : occupations, loisirs, activités de détente, etc. Elles permettent à l'infirmière de mieux vous connaître.

QUESTIONS MÉDICALES

Comme mentionné ci-dessus, vous devrez fournir des informations concernant vos dernières visites chez le médecin.

De plus, vous devrez indiquer à l'infirmière les troubles ou maladies dont vous avez été atteint(e) parmi une liste de diagnostics médicaux qu'elle vous lira. Ces questions sont semblables à celles de la proposition. Si vous répondez par l'affirmative, des informations supplémentaires sur la condition en question vous seront demandées.

Finalement, vous devrez fournir la liste des médicaments que vous prenez, s'il y a lieu.

EXERCICES DE MÉMORISATION

Cette partie de l'entrevue peut vous sembler un peu étrange, mais rassurez-vous, ces exercices permettent simplement de vérifier que vous ne présentez pas un risque accru de développer des troubles cognitifs, comme la maladie d'Alzheimer. Rappelez-vous qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses; répondez au meilleur de votre connaissance et tout ira bien.

Puis-je refuser de répondre à certaines questions?

En principe, vous devez répondre à toutes les questions le plus honnêtement possible et au meilleur de votre connaissance. Ceci vous évitera de mauvaises surprises lors des demandes de règlement. Normalement, aucune question ne devrait vous mettre mal à l'aise.

Si vous refusez de répondre, votre demande de rente sera considérée comme incomplète et la protection refusée.

Les renseignements fournis resteront-ils confidentiels?

Tous les renseignements fournis resteront strictement confidentiels. Ils seront uniquement utilisés pour évaluer votre dossier, et ce, par du personnel autorisé.

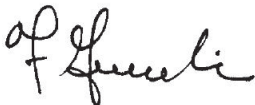
Quand aurais-je les résultats de mon entrevue?

C'est le rôle de votre conseiller en sécurité financière de vous informer si votre demande a été acceptée ou non.

Si votre dossier est relativement simple et si vous n'avez pas d'antécédents médicaux, vous recevrez une réponse assez rapidement, environ une semaine après l'entrevue.

Dans les cas un peu plus complexes qui demandent une plus grande analyse, l'attente pourrait être d'un mois. Il est possible que nous demandions à votre médecin de nous fournir des renseignements supplémentaires sur votre état de santé, tel que mentionné dans la proposition que vous avez remplie. Il est évident qu'une telle démarche prolongera le délai d'attente.

D'ici là, je vous souhaite une excellente santé!



François Grondin, m.d., c.s.p.q., f.r.c.p. (c)
Cardiologue
Directeur médical Desjardins Assurances

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en sécurité financière.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE